

# HOMÉLIE POUR LE JOUR DE LA FÊTE DE MONSIEUR L'ORTHOXOUE HÉRITIER DU TRÔNE, CÉSARÉVITCH GRAND PRINCE NICOLAS ALEXANDROVITCH

6 décembre 1856

Le jour où nous appelons par une prière solennelle la bienveillance de Dieu sur le tsar et sur le fils premier-né du Tsar, a rappelé à ma pensée la prière prophétique pour demander la bienveillance de Dieu sur le Tsar et sur le fils du tsar, *Dieu, donne au roi ton jugement, et ta justice au fils du roi* (Ps 71,1). La prière du prophète est certainement digne de l'attention de Dieu. Ainsi donc, n'est-il pas utile, n'est-il pas plein d'espérance pour nous de nous approprier la prière du prophète ?

On ne doit pas taire que le psaume du roi et prophète David, commençant par la prière qui vient d'être prononcée, présente la peinture d'un roi qui surpasse de loin la mesure d'un tsar terrestre. *Il dominera depuis la mer jusqu'à la mer; et depuis les fleuves jusqu'aux extrémités de la terre; tous les rois de la terre l'adoreront* : évidemment, c'est le Roi universel. *Son nom sera béni dans les siècles; son nom subsiste avant le soleil* : évidemment, c'est le Roi éternel. Cherchez un personnage auquel convienne pleinement cette peinture: vous ne le trouverez pas, à moins que ce ne soit notre Seigneur Jésus Christ, qui est le Roi du ciel et de la terre, le Roi des temps et de l'éternité, comme Dieu et en même temps comme homme.

Mais on peut penser que le roi David, avant que l'Esprit saint l'eût ravi dans cette contemplation sublime et infinie, avait une pensée de prière pour le tsar de la terre et le fils du tsar. C'est pourquoi aussi il a placé au commencement du psaume cette inscription : *Sur Salomon*. Ainsi donc, nous ne nous tromperons pas si nous nous tenons même au sens simple, littérale sa prière, et si nous revêtons de sa sainte prière notre prière présente : Dieu, donne ton jugement et ta justice à notre très-pieux tsar et à l'orthodoxe fils premier-né du Tsar !

Ayant trouvé dans la prière du prophète pour le roi un modèle pour notre prière, nous pouvons et nous devons y trouver aussi un sujet pour notre méditation. Car une prière contenant une demande doit être unie avec une intelligence claire de ce qui est demandé, et avec la conviction de la nécessité et de l'utilité de ce qui est demandé.

Le Prophète veut du bien au Tsar, et il désire lui obtenir un don de Dieu. Les dons de Dieu sont nombreux et multiformes. Celui qui n'ose pas demander beaucoup à la fois, celui-là choisit ordinairement un objet de demande particulièrement important. Quel don choisit donc le prophète pour objet de sa prière pour le tsar ? Le jugement et la justice, *Dieu, donne au roi ton jugement, et ta justice au fils du roi*. Il n'y a pas de doute que le choix du prophète ne soit sage. Ainsi donc, on doit reconnaître comme prophétiquement certain que le jugement et la justice constituent un don de Dieu particulièrement important pour un tsar et pour un empire.

Le mot *justice* a plusieurs sens dans la Sainte Écriture; mais, étant uni avec le mot *jugement*, il en reçoit une signification déterminée. La justice signifie ici la disposition constante à juger justement et à agir selon un juste jugement, à rendre à chacun ce qui lui appartient, à justifier ce qui est juste, à ne pas justifier ce qui est injuste, à ne se permettre ni un jugement injuste ni une action injuste, et, autant que possible, à en empêcher les autres. Comme effet d'une pareille justice, le Prophète prédit au tsar qu'il *sauvera les fils des pauvres et qu'il humiliera le calomniateur; il délivrera leurs âmes de l'usure et de l'injustice*, et son nom sera honorable devant eux.

Si le roi et prophète David avait souci, pour son fils Salomon, de la justice comme d'un don de Dieu désirable et particulièrement important, que faisait donc Salomon ? En pensait-il de même; en avait-il le même souci, et avec le même succès ? Lorsque Salomon, après son avènement au trône de son père, à la suite d'un fervent sacrifice, reçut de Dieu, dans une vision de nuit, la permission de demander ce qu'il voudrait, alors il demanda la sagesse, et il reçut ce don. Mais par quoi se montra sa sagesse à son royaume ? Par la justice, ou par le jugement. Dans l'affaire obscure des deux mères qui toutes deux réclamaient un enfant vivant, et toutes deux en reniaient un autre privé de la vie par l'imprudance de sa mère, Salomon, en l'absence de témoins et d'autres preuves de la vérité, amena la justice à la lumière avec une pénétration extraordinaire, au moyen de l'ordre feint de couper en deux l'enfant vivant, et de le partager entre les contentantes. Fortement ému, le sentiment maternel découvrit la véritable mère, parce qu'elle aimait mieux abandonner son enfant vivant à des mains étrangères que de le voir couper en deux.

Le livre des Règles, après avoir raconté ce jugement, conclut : *Et Israël apprit ce jugement que le roi avait rendu, et il craignirent devant la face du roi* (III R 3,28). Remarquez combien est grande la signification de la justice d'un règne. Une seule manifestation puissante de la justice du tsar propage dans tout le royaume le respect pour le tsar, elle fortifie l'union entre le tsar et le peuple; elle garantit au tsar la soumission zélée des sujets, et aux sujets l'espérance de la sécurité sous le bouclier de la justice du tsar.

Mais est-ce au Tsar seul qu'incombe le souci de la justice dans l'empire ? La justice personnelle du Tsar peut-elle seule faire pour le bien du peuple tout ce que désire la clémence du Tsar ? Avec toute la sagesse, la pénétration, l'activité, le zèle du bien public, le Tsar peut-il seul tout voir dans l'empire, tout savoir, tout examiner, tout régler, tout proposer et exécuter, éclairer de la lumière toute justice obscurcie par l'injustice, dévoiler toute injustice qui se couvre du masque de la justice ? A son activité suprême s'étendant à tout, ne faut-il pas des instruments partiels de divers degrés, pour la surveillance, l'information, l'enquête, la direction, le jugement, la disposition, l'exécution; des instruments de justice animés et mus aussi par la justice ? *Dieu, donne ta justice non seulement au Tsar et au Fils du Tsar, mais encore à tout l'empire et à tout fils de l'empire !*

Mais puisque Dieu ne donne pas ses dons à l'être libre sans la participation de sa liberté, chacun de nous, en demandant à Dieu la justice pour soi, doit lui-même s'efforcer de découvrir et d'acquérir la justice, – pour la connaître et la mettre en pratique.

Je ne sais si l'on me *dira*, mais je ne refuse pas de me dire à moi-même *ce proverbe : Médecin, guéris-toi même*; occupé de pensées de justice pour les autres, n'oublie pas d'en profiter pour toi-même. Ainsi, frères serviteurs de l'autel, n'entendons-nous pas la parole du prophète : *Tes prêtres, Seigneur, se revêtiront de justice* (Ps 131,9) ? Ne nous est-il pas commandé de nous rappeler cette parole chaque fois que nous nous revêtons des habillements sacerdotaux, afin que nous nous remettions sans cesse en mémoire que, de même que les membres du corps se revêtent d'habillements, ainsi doivent être revêtues de justice nos pensées, nos intentions, nos actions, notre vie ? Nous sommes appelés à être les serviteurs, non seulement de la justice, mais encore de la miséricorde, à être non seulement prêtres, mais encore, quand il est besoin, victimes pour le salut du prochain. Ce n'est pas encore une grande exigence quand on exige de nous la justice. Quelle justice ? La justice dans la prière, afin qu'elle soit du cœur, et non pas seulement selon le cérémonial extérieur, la justice dans le service de l'église, afin qu'il ne diffère pas des règlements généralement établis, la justice dans l'enseignement, afin qu'il soit fidèle à la vérité de Dieu, et qu'il ne flatte pas les passions des hommes, la vérité dans la sollicitude pour les ouailles, afin que nous ayons en vue et en intention l'entretien et la sécurité du troupeau, et non son lait et sa toison, la justice dans la vie, afin que notre vie ne soit pas un mensonge en face de notre enseignement.

La justice de mon ministère ne serait pas satisfaite si je ne présentais aussi aux autres vocations et aux autres conditions quelques recommandations sur la justice.

C'est aux juges que s'adresse le plus ordinairement l'exigence de la justice. Et c'est avec raison. Qu'en sera-t-il du bon ordre de la société, qu'en sera-t-il de la sécurité privée et publique, si ceux qui cherchent un juge retombent dans les mains de l'injustice là-même où ils cherchaient un refuge contre l'injustice; si, là-même où ils espéraient trouver un recours contre la déprédation, ils sont en proie à une nouvelle déprédation ? C'est pourquoi les sages éclairés par Dieu invitent fortement les juges, ou à aimer la justice, ou à renoncer à cette profession. *Aimez la justice, vous qui jugez la terre* (Sag 1,1). *Ne cherche point à être juge, si tu n'as pas la force de briser l'iniquité* (Sag 7,6).

Mais ne faut-il pas faire entendre l'exigence de la justice à ceux-là aussi qui la demandent aux juges ? Vous vous plaignez de l'injustice des juges; mais vous, pourquoi supportez-vous au tribunal une injustice manifeste, au lieu que, dans une société où règne la justice, il ne faudrait chercher auprès d'un tribunal que la solution des doutes sur la justice provenant de l'incertitude et du conflit des droits ? Vous criez contre la vénalité des juges; mais pourquoi les séduisez-vous vous-mêmes par la corruption ? Pourquoi vous efforcez-vous d'offusquer dans le tribunal la justice non dorée, par votre injustice dorée ? C'est avec raison que le prophète ordonne, non aux juges seulement, mais à tous, de s'instruire dans la justice. *Apprenez la justice, vous qui vivez sur la terre* (Is 26,9).

Pour ceux qui ont l'autorité, il y a, sur la justice, une recommandation de Salomon : *C'est par la justice que se prépare le trône de l'autorité* (Pro 16,12). Si la justice dirige celui qui a l'autorité, elle le dispose, par son caractère propre, à agir pour le bien des gouvernés en oubliant son repos et sa satisfaction et en écartant toutes les autres considérations; la justice veille

infatigablement à la conservation de l'ordre et du bien-être publics; elle réprime sans exception les perturbateurs du bon ordre et de la tranquillité; elle ne permet pas ce qui est contraire aux bonnes mœurs; pour les fonctions et les emplois qui lui sont subordonnés, elle choisit des hommes capables, instruits, bien intentionnés, sans permettre à la partialité ou à la complaisance de rabaisser la dignité du choix, Ainsi l'action bienfaisante de la justice s'étend du chef à toute la sphère de son activité; et s'il reste des fils de l'injustice et de l'iniquité; ils se cachent comme les oiseaux de nuit, n'osant pas se montrer ni chercher leur proie à la lumière régnante de la justice. C'est ainsi que *par la justice se prépare le trône de l'autorité*, c'est-à-dire que l'autorité se montre ferme et répond à sa destination dans la société.

En conformité avec la justice de ceux qui ont l'autorité, la justice des agents subordonnés du pouvoir doit se manifester surtout par la fidélité dans l'accomplissement des obligations et des affaires qui leur sont confiées, par la droiture d'âme devant l'autorité, par la présentation à l'autorité de rapports exacts sur l'état des personnes et des choses, par le zèle pour le bien public, sans déviation vers l'intérêt personnel. Le désir de présenter à l'autorité leur activité avec éclat, et de lui cacher le côté sombre des choses, affaiblit la vraie lumière bienfaisante et augmente la force nuisible de l'obscurité. L'intérêt personnel est le ver dans le fruit du bien public : le ver ronge secrètement, et le fruit se flétrit et tombe à terre.

Pour ne pas prolonger ce discours, nous indiquerons rapidement, du doigt de l'Apôtre, à quelques-unes des conditions les plus simples de la société, la justice qui leur est propre.

*Maîtres, rendez à vos serviteurs la justice et l'équité, sachant que vous avez aussi un maître dans le ciel (Col 4,1),*

*Que tous ceux qui sont sous le joug de la servitude jugent leurs maîtres dignes de tout honneur, pour ne pas faire blasphémer le nom et la doctrine du Seigneur (1 Tim 6,1). Enfants, obéissez à vos parents : car cela est juste (Ép 6,1).*

*Pères, ne provoquez pas vos enfants à la colère, mais élevez-les en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur (4).*

La vraie mesure de la justice, à la portée de tous et de chacun, c'est la conscience redressée par la parole de Dieu. *Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-leur aussi (Mt 7,12).* Voilà la justice de Jésus Christ, intelligible à chacun, bienfaisante à tous !

*Semez pour vous, –dirai-je, pour conclure, avec le prophète, semez pour vous dans la justice, et, en conséquence de cela, vous recueillerez le fruit de vie. Allumez pour vous la lumière de la connaissance, pendant qu'il en est temps. Cherchez le Seigneur jusqu'à ce que vous viennent les fruits de justice (Os 10,12),* La moisson de la justice semée abondamment par le travail privé et public, c'est la paix véritable, la prospérité solide et le salut éternel. Amen.

# HOMÉLIE POUR LE JOUR DE LA FÊTE DE MONSEIGNEUR L'ORTHOXOXE HÉRITIER, CÉSARÉVITCH, GRAND-PRINCE NICOLAS NICOLAIÉVITCH

6 décembre 1858

«Tant que l'héritier est encore enfant, il est sous la puissance des tuteurs et des curateurs jusqu'au temps marqué par son père.» (Gal 4,1-2)

Cette peinture que fait l'Apôtre de l'éducation de l'héritier m'a été remise en mémoire par le haut héritier d'un grand trône, dont le nom éveille particulièrement aujourd'hui des sentiments de prière dans les millions de membres du peuple orthodoxe. Sous la sollicitude vigilante de ses très-pieux parents couronnés, il parcourt maintenant la carrière de la préparation à l'entreprise des exploits du règne auquel le prédestinent, le droit de la naissance, la loi divine et celle de l'empire. Puisse confirmer et consommer en lui les espérances de la patrie, *le Très-Haut qui règne sur les empires humains* ! Un héritier du trône élevé sagement est un trésor en réserve pour les générations futures de l'empire.

Mais qu'arrivera-t-il si l'héritier de l'empire élevé sagement, en entrant dans l'activité impériale, trouve autour de lui une génération élevée sans sagesse et avec négligence ? Pourra-t-il soutenir ou organiser la prospérité de l'empire et du peuple aussi facilement que s'il était entouré d'hommes élevés avec soin et intelligence ? Assurément, non. Ainsi donc, le peuple doit remercier le tsar qui assure sa prospérité par la sage éducation de son héritier, et en même temps il doit seconder la bonne intention du tsar et contribuer à sa propre prospérité future en ce que chaque père de famille élève ses enfants avec soin et intelligence, conformément à son état et à leurs facultés.

Dans les temps actuels, on raisonne, on écrit, on discute tant sur les objets, les principes et les moyens d'éducation, que c'est à peine si la confiance des élèves en leurs instituteurs ne diminue pas quand ils les entendent discuter entre eux, et qu'ils voient les livres-manuels approuvés depuis peu bientôt condamnés par d'autres plus nouveaux. – Peut-être cela est-il inévitable, à cause des exigences toujours plus multipliées et plus variées de la vie sociale et privée auxquelles l'éducation doit satisfaire. En outre, quelques-uns regardent la publicité comme la panacée universelle contre les maux de la société, quoiqu'elle soit quelquefois la source même des maladies sociales si elle ouvre trop démesurément la bouche non seulement pour la justice, mais aussi pour l'injustice. Du reste, il m'est commandé de *ne pas me livrer, à des disputes de paroles* (II Tim 2,14). Mon devoir est d'indiquer autant que cela est possible, aux parents et aux instituteurs, ce qui est incontestablement vrai et ce qui leur est accessible et utile à tous, et un livre-manuel qu'aucun autre ne saurait remplacer pour eux.

La Bible n'a-t-elle pas donné une bonne éducation au peuple de Dieu de l'Ancien Testament ? N'a-t-elle pas donné une éducation encore plus parfaite au peuple de Dieu du Nouveau Testament ? En réglant très sagement l'éducation des futurs citoyens de l'empire céleste, elle n'a pas manqué de sagesse pour enseigner des principes sûrs pour l'éducation d'un bon citoyen de l'empire terrestre, et elle a eu besoin de les enseigner, parce qu'un mauvais citoyen de l'empire terrestre n'est pas convenable non plus pour l'empire céleste.

Ainsi donc, il vaut la peine de chercher dans la Bible un enseignement sur l'éducation.

On peut trouver l'enseignement le plus ancien à ce sujet dans la parole du Seigneur à Abraham : *Abraham étant sera sur un peuple grand et nombreux, et en lui seront bénies toutes les nations de la terre; car je sais qu'il commandera à ses fils et à sa race auprès lui, et qu'ils garderont les voies du Seigneur pour faire la justice et l'équité* (Gen 18,18-19). Ici, en premier lieu, sous la forme d'éloge de l'éducation qu'Abraham donnera à ses enfants, est enseigné le principe capital de l'éducation : *Commande à tes fils de garder les voies du Seigneur, de faire la justice et l'équité*, ou, pour dire la même chose dans le langage actuel donne aux enfants une éducation pieuse et morale, conforme à la loi de Dieu. En second lieu, ici sont montrées aussi les conséquences bienfaisantes d'une pareille éducation : *Abraham sera sur un peuple grand et nombreux*; le père de famille qui donne à ses enfants une éducation pieuse et morale, peut espérer une postérité nombreuse, respectée et heureuse. Il n'est pas difficile de comprendre que celui-là ne peut pas attendre la même chose, qui ne s'inquiète pas d'une pareille éducation, mais que le contraire le menace.

Plus loin, nous trouvons les principes de l'éducation exprimés nettement dans les livres de l'Ancien Testament qui traitent le plus spécialement d'enseignement, dans le livre des Proverbes de Salomon et dans le livre de Jésus fils de Sirach.

Salomon enseigne : *Corrige ton fils, car il te donnera ainsi une bonne espérance; mais ne te laisse pas emporter dans ton âme jusqu'à l'outrage* (Pro 19,18). *Corrige* signifie : instruis, donne des enseignements utiles; mais aussi et proprement : punis pour les fautes. Mais le Sage met une limite à l'austérité de l'enseignement et à la sévérité de la punition : n'agis pas dans le dépit et la colère, et n'excite pas les dépités et les colères. L'instituteur irrité n'enseigne pas, mais il irrite. La voix de la vérité est étouffée par le bruit de la colère. Enseigne avec bonté; reprends doucement et paisiblement; châtie modérément et à regret.

Salomon engage à cette manière d'agir en en promettant de bons fruits. *Corrige ton fils, et il t'aimera, et il sera l'ornement de ton âme; il n'écouterà pas le peuple infracteur de la loi* (Pro 28,17).

L'enseignement du Fils de Sirach est plus sévère. *As-tu des enfants, corrige-les, et courbe leur cou dès l'enfance* (Sag 7,25). *Corrige ton fils, et agis sur lui, de peur que tu ne te heurtes contre sa honte* (30,15). Il adresse particulièrement des discours amers aux parents qui aiment à amuser leurs enfants et à s'en amuser, et non à les instruire; qui leur donnent une liberté exagérée, et considèrent légèrement les élans de leur légèreté : *Caresse ton enfant, et il te remplira d'effroi; joue avec lui, et il te causera de l'affliction* (Sag 30,9).

Enfin, l'évangile, qui, en général, au lieu de l'esprit de crainte devant la loi, régnant dans l'Ancien Testament, propage l'esprit d'amour et de liberté, adoucit aussi, dans les principes d'éducation, l'antique sévérité. Le saint apôtre Paul écrit : *Pères, ne provoquez pas vos enfants à la colère, mais élevez-les en les corrigeant et les instruisant selon le Seigneur* (Ep 6,4). Et dans une autre épître : *Pères, n'irritez point vos enfants, de peur qu'ils ne tombent dans le découragement* (Col 3,21).

Tel est l'enseignement des saints livres sur l'éducation. Il est simple, et très peu compliqué, parce qu'il est destiné non seulement aux sages, mais aussi aux simples. Du reste, les sages mêmes ne s'abaisseront pas en prêtant une attention d'écolier à ces simples leçons, parce que ceux qui les ont données étaient des hommes conduits par l'Esprit de Dieu. La plus simple éducation, conforme aux principes de la vraie piété et de la pure morale, peut former un bon citoyen pour l'empire terrestre, propre aussi pour la cité céleste, tandis que l'éducation savante peut incontestablement faire davantage et préparer mieux l'élève à atteindre divers buts d'une utilité générale; mais sans ces principes, l'éducation la plus savante est la construction d'un édifice de belle apparence sans base solide. David était un enfant simplement élevé dans ces principes, pour paître les brebis, et cependant il se découvrit en lui un homme capable de paître le peuple de Dieu, un guerrier conquérant, un roi, un prophète. Dans ces principes, probablement déjà plus savamment, fut élevé le fils de roi Salomon, et il devint un roi très sage, un roi prophète, un roi extraordinairement heureux,

De ce que l'on trouve plus de sévérité dans l'enseignement de l'Ancien Testament sur l'éducation, et, dans celui de l'Évangile, plus de douceur librement aimante, naît naturellement cette question : Faut-il suivre exclusivement le dernier, et rejeter entièrement le premier ?

Pour résoudre cette question, je reviens au texte du saint apôtre Paul par lequel j'ai commencé ce discours. *Tant que l'héritier est encore enfant, il n'est en rien mieux que l'esclave, mais il est sous la puissance des tuteurs et des curateurs.* Vous le voyez, il parle de l'éducation sévère comme non condamnable, ordinaire et obligatoire. Cela est d'autant plus remarquable qu'il présente l'éducation sévère comme l'image de celle que Dieu donne à l'humanité. Cela ressort des paroles qui suivent immédiatement : *Et nous, quand nous étions enfants, nous étions asservis sous les premiers éléments dit monde.* L'Ancien Testament est l'enfance de l'humanité, et son éducation élémentaire s'est faite sous la crainte servile de la loi. Le christianisme est l'âge supérieur de l'humanité, et le complément de son éducation sous la grâce; ici, conformément au progrès du développement et de la force de l'esprit, la liberté spirituelle lui est confiée, et dès lors l'homme n'est plus, intérieurement, un *esclave, mais le fils et l'héritier de Dieu par Jésus Christ.* Et ainsi, puisque l'Apôtre reconnaît le même ordre dans l'éducation de l'humanité par Dieu et dans l'éducation de chaque homme par ses parents et ses instituteurs, il est clair que, de la douce éducation chrétienne non plus, il n'exclut pas complètement l'antique sévérité, afin que la liberté soit confiée à l'élève dans la mesure de l'intelligence qu'il a acquise pour en faire usage.

Est-il indifférent de donner une large liberté à celui qui sait ou à celui qui ne sait pas en faire usage, il celui qui est mûr, ou à celui qui n'est pas mûr dans la raison ? – Il est évident que ce

n'est pas indifférent. Par conséquent, c'est selon la mesure de l'âge et de l'éducation qu'il faut donner la liberté aux enfants.

Laquelle de ces deux directions est la plus régulière, la plus agréable et la plus satisfaisante pour l'homme : la progression de l'élargissement de la liberté à sa restriction, ou, au contraire, de sa restriction à son élargissement ? Évidemment c'est la dernière. Ainsi donc, il faut conduire les enfants de la restriction de la liberté à son élargissement. Autrement, celui qui sera devenu trop libre de trop bonne heure, comment le fera-t-on avancer avec son désir de progression en avant et de concession croissante ? Ne sera-t-il pas exposé à la tentation d'ébranler les justes limites d'une liberté raisonnable et légitime ?

Que ceux qui sont appelés par la Providence divine à être parents, éducateurs et instituteurs des enfants, ne négligent pas ces avertissements; qu'ils y réfléchissent à temps et avec prévoyance : et surtout, qu'ils aient soin que la piété soit la base et l'âme de l'éducation, et qu'ils s'y appliquent avec un zèle sincère, pour l'amour des enfants, pour l'amour d'eux-mêmes, pour l'amour de la patrie, pour l'amour de la postérité. *C'est dans ses enfants que l'on reconnaîtra l'homme* (Sag 11,28). Amen.